

**Merci de compléter également
un formulaire de déclaration de situation.**

Art. L 523.1 à L 523.3 et L 581.1 à 581.10 du code de la Sécurité sociale.
Loi 91.650 du 9 juillet 1991. Lettre ministérielle du 22 février 1994.

Ce qu'il faut savoir

- Pour bénéficier de cette allocation, vous devez vivre seul(e), sauf si vous la demandez pour des enfants que vous avez recueillis.
- N'inscrivez sur une même demande que les enfants ayant le même père et la même mère. S'ils sont de parents différents, remplissez une demande par enfant.
- Si vous demandez l'allocation pour des enfants que vous avez recueillis, remplissez un formulaire pour chacun des parents des enfants.
- Si vous avez chargé un huissier d'obtenir le versement de la pension alimentaire pour votre(ou vos) enfant(s), vous devez le décharger du dossier pour bénéficier de l'allocation de soutien familial (ASF).

► Merci de rappeler votre identité

Votre nom : _____ Votre prénom : _____

Votre date de naissance :

Numéro d'allocataire (si vous en possédez un) :

► Quels sont les enfants pour lesquels vous demandez l'allocation de soutien familial ?

	Nom de l'enfant	Prénom de l'enfant	Date de naissance de l'enfant
1	_____	_____	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
2	_____	_____	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
3	_____	_____	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
4	_____	_____	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>

► Situation de l'autre parent du (des) enfant(s) : s'agit-il du père de la mère

Il(elle) est décédé(e) le

Il(elle) n'a pas reconnu le(s) enfant(s)

Le lien de parenté de l'enfant avec l'autre parent n'est pas définitivement établi (*contestation de filiation, reconnaissance de paternité*)

Il(elle) n'a pas les moyens matériels d'aider son ou ses enfant(s) depuis le

Précisez sa situation : _____

Si vous êtes dans l'une des quatre situations ci-dessus, vous n'avez rien d'autre à remplir ; datez et signez seulement votre demande.

Sinon, cochez les cases correspondant à votre situation :

Vous n'avez pas obtenu de décision de justice

Il(elle) ne verse aucune participation financière depuis le

Vous avez engagé une action en justice pour fixer une pension alimentaire.

Vous n'avez pas engagé d'action en justice pour fixer une pension.

Vous avez obtenu une décision de justice

Le jugement ne fixe pas de pension alimentaire. Avez-vous demandé la révision du jugement ? oui non

Le jugement fixe une pension alimentaire mais :

la pension n'a jamais été payée

la pension n'est plus payée depuis le

la pension est payée partiellement depuis le

S 7136c

Emplacement réservé à la Caf

W 1100001H Demande du 15/10/2014

DASF

2 Demande d'allocation de soutien familial

► Complétez, si vous les connaissez, les renseignements concernant l'autre parent du(des) enfant(s)

Ces renseignements sont utiles pour le recouvrement des pensions alimentaires.

Son nom : _____ Son prénom : _____

Sa date de naissance :

Lieu de naissance : _____

Dernière adresse connue : _____

N° sécurité sociale ou de mutualité sociale agricole :

N° d'enregistrement au registre du commerce ou de métier : _____

Etablissement bancaire, postal ou d'épargne et son N° de compte : _____

Nom et adresse de son employeur : _____

S'il reçoit des prestations familiales, indiquez l'organisme qui lui verse et sous quel numéro ? _____

► Déclaration sur l'honneur

J'ai pris connaissance du fait que ma demande entraîne "**subrogation et mandat**" au profit de ma Caisse d'Allocations Familiales et lui permet ainsi d'engager ou de poursuivre toute action contre le ou les parents pour obtenir le paiement de la pension alimentaire due pour le ou les enfants bénéficiaires de l'allocation de soutien familial.

Je donne également **mandat** à ma Caisse d'Allocations Familiales d'engager ou de poursuivre toute action contre l'autre parent pour obtenir le paiement :

de la prestation compensatoire ou de la pension alimentaire due pour moi-même

des subsides ou de la pension alimentaire dus pour mes autres enfants non bénéficiaires de l'allocation de soutien familial

Précisez ci-dessous quels sont ces autres enfants :

Nom	Prénom	Date de naissance	Vit-il avec vous ?	A votre charge depuis le
_____	_____	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
_____	_____	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
_____	_____	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints. Je m'engage à signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

Fait à : _____

Le :

Si le signataire est un représentant de l'allocataire, précisez ci-dessous ses nom, prénom, qualité et adresse :

Signature de l'allocataire ou de son représentant

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations effectuées et des pièces jointes, notamment au moyen d'une enquête menée par un agent de contrôle assermenté. La Caf engagera des poursuites pénales à l'encontre de toute personne coupable de fraudes ou de fausses déclarations. La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L.554-1 du code de la Sécurité sociale - Article 441.1 du code pénal).

La loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

3 Demande d'allocation de soutien familial

Informations pratiques

Pour que votre dossier soit traité rapidement :

- répondez à toutes les questions qui vous concernent
- joignez toutes les pièces justificatives demandées
- n'oubliez pas de compléter une déclaration de situation

► Pièces à joindre à votre demande

En fonction de votre situation...

...vous devez fournir

Le lien de parenté avec le père ou la mère n'est pas définitivement établi
(action en contestation de filiation ou en recherche de paternité ou maternité)

► Une attestation de votre avocat.

Le père ou la mère n'a pas reconnu le(les) enfant(s)

► Photocopie du livret de famille à jour.

Le père ou la mère ne verse aucune participation financière depuis au moins deux mois et vous n'avez pas engagé une action en justice pour obtenir la fixation d'une pension alimentaire

► L'allocation de soutien familial vous sera versée pendant 4 mois.
Pour continuer à recevoir cette allocation au-delà du 4^{ème} mois, vous devez engager une action en justice pour fixer une pension alimentaire et vous devez en apporter la preuve.

Que vous connaissiez ou non l'adresse de l'autre parent, vous devez engager une des actions suivantes :

- si vous ne voulez pas divorcer, demandez une contribution aux charges du mariage, par simple lettre adressée au Juge aux Affaires Familiales du Tribunal de Grande d'Instance de votre domicile
- si vous voulez divorcer, adressez-vous à un avocat (vous pouvez dans certains cas bénéficier de l'aide juridictionnelle pour savoir si vous pouvez y prétendre, adressez vous au greffe du tribunal)
- si votre enfant est un enfant naturel, adressez-vous par simple lettre au Juge aux Affaires Familiales du Tribunal de Grande d'Instance de votre domicile pour obtenir la fixation d'une pension alimentaire.

Le père ou la mère ne verse aucune participation financière et vous avez engagé une action en justice pour obtenir la fixation d'une pension alimentaire ou la révision du jugement

► Certificat du tribunal de grande instance attestant qu'une demande de pension alimentaire a été déposée auprès du juge aux Affaires familiales
ou
attestation de l'avocat ou copie de la convocation au bureau d'aide juridictionnelle.

4 Demande d'allocation de soutien familial

► Pièces à joindre à votre demande

En fonction de votre situation...

...vous devez fournir

Le père ou la mère n'a pas les moyens matériels d'aider son ou ses enfant(s)
(il a des ressources inférieures au montant du RMI ou il perçoit le RMI)

► Toutes pièces en votre possession justifiant sa situation (attestation maladie, attestation d'absence d'indemnisation, attestation de l'Assedic, etc.).

En cas de chômage, de maladie et d'invalidité non indemnisés, d'incarcération, de vagabondage, etc..., vous n'êtes pas obligé d'engager une action en justice contre le ou les parent(s) pour obtenir cette allocation. S'il se trouve dans une situation particulière (parent mineur par exemple), prenez contact avec votre caisse.

Le jugement ne fixe pas de pension alimentaire

► Copie du jugement.

Le jugement a fixé une pension mais elle n'a jamais été payée ou elle ne l'est plus depuis au moins 2 mois consécutifs

► Original du (ou des) jugements.

Le jugement a fixé une pension mais elle est payée partiellement

► • Un courrier établi et signé par vous même indiquant les dates et les montants des versements.
• Original du (ou des) jugement(s).

Important

Le jugement a fixé une pension mais elle n'a jamais été payée, ou elle ne l'est plus depuis au moins deux mois, ou elle est payée partiellement :

Sachez que, dans ces situations, l'allocation de soutien familial n'est qu'une avance faite par votre caisse sur la pension alimentaire due aux enfants bénéficiaires de cette prestation.

En effet, dès que cette allocation vous est versée, votre caisse a automatiquement le droit d'engager ou de poursuivre, pour son compte et à votre place, toute action contre le(s) parent(s) défaillant(s) pour obtenir le remboursement de l'allocation de soutien familial qu'elle vous aura versée.

Vous ne pourrez en aucun cas vous opposer aux actions engagées pour récupérer les sommes déjà versées, même si par la suite vous renoncez à l'allocation de soutien familial. C'est ce qu'on appelle la "subrogation".

De plus, vous donnez automatiquement mandat à votre CAF pour engager ou poursuivre toute action contre le(s) parent(s) défaillant(s) pour obtenir le paiement de la différence entre l'allocation versée et la pension alimentaire due pour les enfants bénéficiaires de l'allocation de soutien familial.

Si l'action engagée aboutit, votre caisse vous reversera les pensions qu'elle aura récupérées en déduisant les mois d'ASF versés.



santé
famille
retraite
services

Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement



11423*06

Livres V et VIII du code de la Sécurité sociale
Livre III du code de la construction et de l'habitation

Une seule déclaration de situation suffit, même pour plusieurs demandes de prestations.

Répondez à toutes les questions qui vous concernent, joignez toutes les pièces justificatives demandées, n'oubliez pas de dater et signer votre déclaration de situation.

► Allocataire

Personne qui demande les prestations familiales et qui est responsable du dossier

Monsieur Madame

Nom de famille (de naissance) : _____

Nom d'usage : _____
(facultatif et s'il y a lieu)

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) : _____

Date de naissance :

Lieu de naissance : ville _____ département

Ou pays en cas de naissance à l'étranger : _____

Nationalité :

Française UE, EEE* ou Suisse autre

Numéro de Sécurité sociale :

Date d'entrée en France si vous résidiez à l'étranger :

* Cf liste des pays en page 4

Si vous êtes inscrit à la Caf/MSA de votre département ou avez été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez :

Nom de l'organisme : _____

Pays : _____

Numéro d'allocataire ou numéro de dossier : _____

► Conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e)

Monsieur Madame

Nom de famille (de naissance) : _____

Nom d'usage : _____
(facultatif et s'il y a lieu)

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) : _____

Date de naissance :

Lieu de naissance : ville _____ département

Ou pays en cas de naissance à l'étranger : _____

Nationalité :

Française UE, EEE* ou Suisse autre

Numéro de Sécurité sociale :

Date d'entrée en France s'il résidait à l'étranger :

* Cf liste des pays en page 4

S'il est inscrit à la Caf/MSA de son département ou a été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez :

Nom de l'organisme : _____

Pays : _____

Numéro d'allocataire ou numéro de dossier : _____

► Votre adresse

Votre adresse complète : _____

Code postal : Commune : _____ Pays : _____

Numéros de téléphone - Domicile : Autre (travail ou portable) :

Adresse mél : _____ @ _____

Depuis quelle date résidez-vous à cette adresse ? :

Combien de personnes vivent à votre domicile (y compris vous et votre conjoint) ? : _____

• Si vous vivez en couple et que votre conjoint, concubin ou pacsé réside à l'étranger, précisez :

le pays : _____ depuis quelle date :

Pour bénéficier des prestations familiales, vous et vos enfants devez résider habituellement en France, sauf si votre situation relève des règlements communautaires ou d'accords internationaux.

S 7103 j - 10/2013

Emplacement réservé

Date de la demande 15/10/2014

DSIT

Page 1/4

IDX W 1005004 U



2 Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

Situation familiale

Vous vivez en couple

- Vous vivez en couple sans être marié ni pacsé depuis le [] [] [] [] [] [] [] []
- Vous êtes marié depuis le [] [] [] [] [] [] [] []
- Vous êtes pacsé depuis le [] [] [] [] [] [] [] []
- Vous avez repris la vie commune depuis le [] [] [] [] [] [] [] []

Vous vivez seul(e)

- Vous êtes célibataire
- Vous êtes divorcé depuis le [] [] [] [] [] [] [] []
- Vous êtes séparé légalement (séparation sans divorce avec intervention du juge) depuis le [] [] [] [] [] [] [] []
- Vous êtes séparé sans intervention du juge ou avez rompu votre pacs depuis le [] [] [] [] [] [] [] []
- Vous êtes veuf ou veuve depuis le [] [] [] [] [] [] [] []

Parents séparés

• Si l'autre parent d'un de vos enfants est dans une ou plusieurs des situations suivantes, cochez la(les) case(s) correspondante(s) :

- il réside dans un des Etats de l'UE, EEE* (hors France) ou en Suisse
- il travaille pour un employeur dont le siège est situé dans l'un de ces pays
- il perçoit une pension (retraite, invalidité), ou une indemnisation (maladie, chômage) de l'un de ces pays
- Une pension alimentaire est-elle fixée et/ou versée pour vos enfants par l'autre parent ? oui non

* Cf liste des pays en page 4

Enfants à votre charge et autres personnes de votre foyer

Si besoin, vous pouvez déclarer d'autres enfants ou personnes sur papier libre à joindre à ce formulaire.

Nom et prénoms (dans l'ordre de l'état civil)	Date et lieu ou pays de naissance	Date d'arrivée au foyer et lien de parenté (Fille, fils, nièce, neveu, enfant recueilli, parent, aucun lien...)	Situation actuelle (Scolarité, apprentissage, activité professionnelle...*)	Enfant résidant à l'étranger	Enfant en résidence alternée**
1. _____	[] [] [] [] [] [] [] []	[] [] [] [] [] [] [] []	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. _____	[] [] [] [] [] [] [] []	[] [] [] [] [] [] [] []	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. _____	[] [] [] [] [] [] [] []	[] [] [] [] [] [] [] []	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. _____	[] [] [] [] [] [] [] []	[] [] [] [] [] [] [] []	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. _____	[] [] [] [] [] [] [] []	[] [] [] [] [] [] [] []	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* Si l'enfant est salarié ou apprenti, précisez son dernier salaire net mensuel et la date de début de son activité, et date de fin de contrat si apprenti.

** En cas de séparation et de résidence alternée d'un ou plusieurs de vos enfants entre votre domicile et celui de l'autre parent, vous pouvez demander le partage des allocations familiales. Téléchargez le formulaire «Enfant(s) en résidence alternée - Déclaration et choix des parents» sur caf.fr ou msa.fr ou demandez-le à votre Caf ou MSA.

Si vous êtes âgé(e) de moins de 25 ans ou si votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e) est âgé(e) de moins de 25 ans

⚠ Si vous demandez des prestations, vos parents et/ou ceux de votre conjoint ne pourront plus bénéficier des prestations qu'ils perçoivent pour vous en tant qu'enfant à leur charge.

■ Parents de l'allocataire

■ Parents du conjoint, concubin ou pacsé

L'un de vos parents perçoit-il pour vous des prestations familiales, Apl, Rsa... ?

oui non

oui non

Si **oui**, Nom du parent allocataire :

Prénoms :

Adresse :

Code postal et commune :

Organisme de prestations familiales :

Numéro d'allocataire (s'il en possède un) :

Numéro de sécurité sociale :

Emplacement réservé

3 Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

► Situation(s) professionnelle(s) actuelle(s)

<input type="checkbox"/> Salarié (y compris en préretraite progressive)	<input type="checkbox"/> depuis le _____	<input type="checkbox"/> Nature du contrat (Cdd, Cdi, intérim, etc.)	<input type="checkbox"/> depuis le _____
<input type="checkbox"/> Apprenti	<input type="checkbox"/> depuis le _____ fin le : _____	<input type="checkbox"/> Conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e)	<input type="checkbox"/> depuis le _____ fin le : _____
<input type="checkbox"/> Stagiaire de la formation professionnelle	<input type="checkbox"/> depuis le _____	<input type="checkbox"/> depuis le _____	
<input type="checkbox"/> Travailleur indépendant ou employeur	<input type="checkbox"/> depuis le _____	<input type="checkbox"/> depuis le _____	
<input type="checkbox"/> Non salarié agricole	<input type="checkbox"/> depuis le _____	<input type="checkbox"/> depuis le _____	
<input type="checkbox"/> Auto-entrepreneur	<input type="checkbox"/> depuis le _____	<input type="checkbox"/> depuis le _____	
<input type="checkbox"/> Conjoint collaborateur	<input type="checkbox"/> depuis le _____	<input type="checkbox"/> depuis le _____	

Pour toutes ces situations, précisez :
S'il y a lieu, le nom de l'employeur ou de l'organisme de formation et son adresse :

Vous ou votre employeur cotisez **en France** : à l'Urssaf à la MSA (régime agricole) autre régime, lequel ?

à l'étranger : précisez le pays : _____ autre régime, lequel ?

à l'Urssaf à la MSA (régime agricole) autre régime, lequel ?

précisez le pays : _____

Chômeur (indemnisé ou non)

Si indemnisé, précisez l'organisme

S'agit-il de chômage partiel ? oui non

Retraité, pensionné (y compris en préretraite totale)

De quel(s) régime(s) percevez-vous une pension ?

En maladie

Autre cas (congé maternité, congé parental, hospitalisation, détention sauf régime de semi-liberté, longue maladie, etc.) :

Nom et adresse de l'établissement en cas d'hospitalisation ou de détention :

Si pour une de ces situations, les indemnités ou pensions sont versées par un pays étranger :

Nom de l'organisme et pays : _____

Nom de l'organisme et pays : _____

Etudiant

Sans activité professionnelle

depuis toujours

depuis toujours

► Déclaration sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints.

Fait à : _____ Le : _____

Si le signataire est un représentant de l'allocataire, précisez ci-dessous ses nom, prénom, qualité et adresse :

Signature de l'allocataire ou de son représentant

Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L.114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-13 - amende, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités).

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Emplacement réservé

4 Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

► Pièces à joindre à votre déclaration

Si vous n'êtes pas encore allocataire, veuillez joindre toutes les pièces qui vous sont demandées. Attention, vous pouvez être concernés par plusieurs rubriques.

Si vous êtes déjà allocataire, veuillez joindre uniquement les pièces relatives à votre changement de situation ou à l'arrivée d'une personne à votre foyer.

La Caf ou la MSA est susceptible de vous demander des pièces complémentaires.

Dans tous les cas, pour les nouveaux allocataires	<ul style="list-style-type: none"> • un relevé d'identité bancaire (avec code BIC - IBAN) ; • un formulaire Caf ou MSA de déclaration de ressources de l'avant dernière année civile téléchargeable sur caf.fr ou msa.fr (nécessaire pour étudier vos droits aux prestations sous condition de ressources).
Si vous attendez un enfant	<ul style="list-style-type: none"> • la déclaration de grossesse établie par un praticien.
Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes en chômage partiel	<ul style="list-style-type: none"> • l'attestation de l'employeur ou la photocopie des bulletins de salaires des mois concernés.
Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes au chômage et relevez d'un autre organisme que Pôle Emploi	<ul style="list-style-type: none"> • la photocopie de la notification d'attribution ou de refus d'allocation.
Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes pensionné de plusieurs régimes à la fois (général, agricole...) ou d'un pays étranger	<ul style="list-style-type: none"> • la photocopie des notifications d'attribution de chacune des pensions (retraite de base et invalidité), y compris de réversion.
Pour vous et toutes les personnes de votre foyer de nationalité étrangère nées hors de France	<ul style="list-style-type: none"> • la photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour** en cours de validité ou visa long séjour valant titre de séjour ou, en l'absence d'un de ces documents, carte de ressortissant d'un état de l'UE ou de l'EEE* ou carte du combattant (avec photo) ou livret de circulation.
Si vous êtes de nationalité étrangère autre que UE, EEE* ou Suisse	<ul style="list-style-type: none"> • pour vous : la photocopie de votre titre ou document de séjour** en cours de validité ; • et, pour vos enfants mineurs, s'ils sont nés à l'étranger : la photocopie du certificat de l'Ofii (ex. Anaem) délivré dans le cadre du regroupement familial ou du visa délivré par l'autorité consulaire et comportant le nom de l'enfant si un parent a un titre de séjour avec la mention «Scientifique» ou attestation préfectorale certifiant la régularité du séjour de l'enfant dont un parent est détenteur d'une carte de séjour temporaire avec la mention «Vie privée et familiale» attribuée au titre d'une régularisation exceptionnelle.
Si vous avez à votre charge des enfants majeurs de nationalité étrangère autre que UE, EEE* ou Suisse	<ul style="list-style-type: none"> • la photocopie de leur titre ou document de séjour** en cours de validité.
Si vous êtes demandeur d'asile, réfugié, apatride ou bénéficiaire d'une protection subsidiaire	<ul style="list-style-type: none"> • pour vous : la photocopie lisible de votre titre de séjour** en cours de validité ou récépissé constatant l'admission en France au titre de l'asile ou récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale avec la décision de l'Ofpra ou de la Cour Nationale du Droit d'asile précisant le type de protection accordée ; • et, pour vous et votre conjoint : la photocopie lisible d'un acte de naissance ou, en l'absence de ce document, du document d'état civil établi par l'Ofpra ; • et, pour les enfants à votre charge : la photocopie lisible d'un acte de naissance ou, en l'absence de ce document, la photocopie du livret de famille ou du document d'état civil établi par l'Ofpra.

* **Les pays de l'Union européenne (UE) et de l'Espace économique européen (EEE)**

Allemagne – Autriche – Belgique – Bulgarie – Chypre – Croatie – Danemark – Espagne – Estonie – Finlande – France – Grèce – Hongrie – Irlande – Islande – Italie – Lettonie – Liechtenstein – Lituanie – Luxembourg – Malte – Norvège – Pays Bas – Pologne – Portugal – République Tchèque – Roumanie – Royaume-Uni – Slovaquie – Slovénie – Suède.

** La Caf/MSA vérifie les documents transmis auprès des services du Ministère de l'Intérieur.